

Recueil des actes administratifs

■ n° 615

20 octobre 2026

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2026-457 du 16 octobre 2026 portant nomination de la directrice ou du directeur français de l'Institut Confucius de La Rochelle

Arrêté n° 2026-464 du 19 octobre 2026 modifiant l'arrêté n° 2026-460 du 15 octobre 2026 portant composition du comité électoral consultatif de La Rochelle Université

**Arrêté n° 2026-457 du 16 octobre 2026 portant nomination
de la directrice ou du directeur français
de l'Institut Confucius de La Rochelle**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu la convention de renouvellement de la coopération relative à l'Institut Confucius de La Rochelle conclue entre la Fondation chinoise de l'enseignement international du chinois, l'Université de langue et de culture de Pékin et La Rochelle Université, notamment son article 2,

ARRÊTE

Article 1

Madame Agnès Auger est nommée directrice française de l'Institut Confucius de La Rochelle.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 19 octobre 2026 et prend fin le 31 août 2027.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera notifiée à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-464 du 19 octobre 2026 modifiant
l'arrêté n° 2026-460 du 15 octobre 2026 portant
composition du comité électoral consultatif de La
Rochelle Université**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 719-3 et D. 719-22,
Vu les statuts La Rochelle Université, notamment son article 41,
Vu l'arrêté n° 2026-460 du 15 octobre 2026 portant composition du comité électoral consultatif de La Rochelle Université dans sa version en vigueur au 17 octobre 2026,
Considérant que Madame Magalie Flores-Lonjou, maître de conférences HDR, a été désignée à tort au sein du comité électoral consultatif au titre du collège des professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A) candidats au conseil d'administration de la liste « *Donnons un nouvel élan pour une université apaisée* » ; que par la suite, la liste « *Donnons un nouvel élan pour une université apaisée* » a fait connaître sa décision de ne désigner aucun représentant au titre du collège des professeuses et professeurs des universités, un représentant de la même organisation étant déjà désigné au sein du comité au titre du collège des autres enseignants-chercheurs ; qu'en conséquence, il convient de modifier l'arrêté n° 2026-460 du 15 octobre 2026 portant composition du comité électoral consultatif de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

À l'article 1 de l'arrêté n° 2026-460 du 15 octobre 2026 susvisé, dans la rubrique « *En qualité de représentantes et représentants de chacune des listes représentées au conseil d'administration* », sous la mention « *Collège des professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A)* », au titre de la liste « *Donnons un nouvel élan pour une université apaisée* », les noms et prénom de « *Magalie Flores-Lonjou* » sont supprimés et remplacés par le mot « *vacant* ».

Article 2

La composition actualisée du comité électoral consultatif de La Rochelle Université figure en annexe du présent arrêté.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 19 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Annexe :

Composition actualisée du comité électoral consultatif de La Rochelle Université

- > Gérard Blanchard, président de l'université,
- > En qualité de représentantes et représentants de chacune des listes représentées au conseil d'administration :
 - Collège des professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A) :
 - > Liste « *Donnons un nouvel élan pour une université apaisée* » : vacant,
 - Collège des enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes, enseignants, et personnels assimilés (collège B) :
 - > Liste « *Donnons un nouvel élan pour une université apaisée* » : Gilles Radenac,
 - > Liste « *Pour une université collégiale, démocratique et solidaire* » : Erwan Liberge,
 - > Liste « *Une autre voix* » : Mickaël Coustaty.
 - Collège des personnels BIATSS (collège D) :
 - > Liste « *SNPTES UNSA* » : Patrick Janvresse,
 - > Liste « *BIATSS, au cœur de l'Université* » : Sabrina Canet,
 - > Liste « *"Ensemble"* » : Marie-Chrystel Gobin.
 - Collège des usagères et usagers (collège C) :
 - > Liste « *Efficiencie* » : Dylan Bouzon,
 - > Liste « *UNI : pour le mérite et ta réussite !* » : Benjamin Dulong,
 - > Liste « *La Voix Étudiante* » : Gabriel Da Cunha.
- > En qualité de représentant du recteur de région académique :
 - Dimitri Jambrun, titulaire,
 - Marc Jardine, suppléant.
- > Alexandre Jaud, vice-président étudiant,
- > En qualité de représentantes et représentants des composantes :
 - Marie-Grâce Teixeira, Institut Littoral, Urbain, Durable, Intelligent
 - Olivier De Viron, Pôle Licences Collegium,
 - Nathalie Cadilhac-Gallerent, Institut Universitaire de Technologie de La Rochelle Université.